

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Agence de Réhabilitation de la ville de Porto-Novo

Réalisation d'une étude en vue de la préservation et la valorisation des dépressions humides de la ville de Porto-Novo à des fins d'aménagement touristique.

AMI N° 048/PRHP/MCVDD/LARP/SPRHP



1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP) à la date du

2. Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer la mise en œuvre des aménagements urbains opérationnels respectueux de l'environnement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de réalisation d'une étude en vue de la préservation et la valorisation des dépressions humides de la ville de Porto-Novo à des fins d'aménagement touristique. La préservation et la valorisation des dépressions humides de la ville de Porto-Novo à des fins d'aménagement touristique s'inscrit en droite ligne avec les actions du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), en son axe 7 : Développement équilibré et durable de l'espace national, **projet phare 31** : Berge de la lagune de Porto-Novo.

Ce marché sera financé sur le Budget National.

3. La présente étude vise à définir la stratégie d'aménagement et de valorisation des berges vallons ceinturant la ville, y compris les zones de Lokpodji. Elle permettra de façon spécifique de :

- (i) Identifier les enjeux urbanistiques, économiques, financiers, sociaux et environnementaux liés à l'aménagement de ces vallons ;
- (ii) Proposer des solutions applicables et durables pour leur aménagement ;
- (iii) Identifier et définir les options de valorisation judicieuses permettant le développement du tourisme (affaire, écotourisme,), du loisir, de la mobilité et du commerce de moyen et haut standing ;
- (iv) Définir les options d'aménagement possibles au regard des solutions et options identifiées;
- (v) Proposer le plan d'aménagement des berges des trois vallons.

L'objectif principal de ce projet est d'assainir les trois principaux vallons de la ville et de les valoriser. L'aménagement ces écosystèmes vise à :

- (i) Aménager, organiser et réglementer plus rationnellement l'occupation de l'espace publique qui sépare la limite de ces écosystèmes humides

- des alignements de maisons et d'équipements telles que prévus par les plans de lotissement ;
- (ii) Créer un espace urbain d'activités de loisirs et de plaisance qui valorisent ces vallons ;
 - (iii) Assainir les abords de la lagune qui sont devenus des dépotoirs sauvages de déchets de tous genres ;
 - (iv) Faire des berges de ces vallons, un poumon vert de la ville de Porto-Novo qui lui redonnerait une nouvelle image avec des lieux de repère de bonne qualité.

La durée de réalisation de l'étude est de six (06) mois.



Dans le cadre de la réalisation de cette étude, le Cabinet devra être en mesure de fournir des profils dans les compétences suivantes : urbanisme, aménagement urbain, environnement, hydrologie, paysage, cartographie.

4. Les candidats intéressés par le présent Avis sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les CV des personnels qui seront mobilisés ne sont pas demandés à ce stade.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

Ou

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

5. Une liste des candidats (au moins trois(03) et au plus sept(07)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante, auxquels il adressera la Demande de Renseignements et de Prix, pour la réalisation des Services requis ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ».

En cas de candidatures ex aequo ramenant à plus de sept (07) le nombre de candidats à présélectionner, le critère « Qualifications du candidat en aménagement foncier des zones agricoles et naturelles » sera prépondérant pour départager les candidats.

La sélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères	Note pondérée pour le critère
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations : urbanisme, aménagement urbain, environnement, hydrologie, paysage, cartographie (à raison de deux (02) points par domaine).	12
2. Nombre d'années d'expériences <u>NB</u> : - Cinq (05) points pour moins de dix (10) années d'expérience - Dix (10) points pour au moins dix (10) années d'expérience.	10
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations : élaboration de stratégies d'aménagement et de valorisation des zones humides dans les villes de pays en développement, en particulier en Afrique de l'Ouest. <u>NB</u> : - Deux (02) points par référence produite en Afrique de l'Ouest ; ou - Trois (03) points par référence au Bénin. Dans les limites de la note maximale.	40
4. Organisation technique et managériale du cabinet : méthodologie proposée pour exécuter la prestation.	08
5. Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels (à raison de cinq (05) points par personnel clé ayant des qualifications générales requises pour exécuter la prestation).	30
	100

BON A LANCER
DNCMP/DCMP MCVDD

NB : La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : 9 h 00 à 12 h 00 et 16 h 00 à 17h 30.

Agence de Réhabilitation de la ville de Porto-Novo sis à côté de l'Hôtel Beurivage
01 BP 2097 Porto-Novo (R. Bénin)
Secrétariat de l'Agence, Quartier Djassin / Porto-Novo
Ou par courriel : arpn_mcvdd@cadredevie.bj.

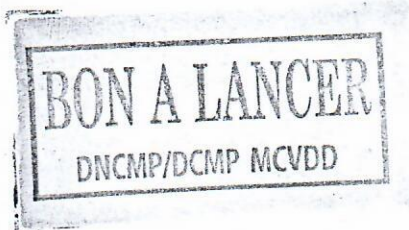
Ils pourront également prendre connaissance des documents de l'Avis à Manifestation d'Intérêt à l'adresse susmentionnée.

Les Avis à Manifestations d'Intérêt pourront être retirés à titre gratuit à l'adresse ci-dessous mentionnée à compter du 27 avril 2020.

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, sis au 3^{ème} étage du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), 01 Boîte postale : 3502-3621 Cotonou Tél. : (229) 21 31 81 45 email : prmp_mcvdd@cadredevie.bj, à compter du 27 avril 2020.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat (Confère modèle en annexe).

8. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies au plus tard le 06 mai 2020 à 10 heures à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, sis au 3^{ème} étage du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), 01 Boîte postale : 3502-3621 Cotonou Tél. : (229) 21 31 81 45 email : prmp_mcvdd@cadredevie.bj, à compter du 2020.



Fait à Cotonou, le 24 avril 2020

La Personne Responsable des Marchés Publics,



Flore TSAWLASSOU CODJO